

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 24^e jour du mois d'octobre 2022, à 19h00 heures, à l'Hôtel-de-Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Benoit Brassard,	conseiller
Mme Amélie Audet,	conseillère
M. Cyrille Dufour,	conseiller
Mme Nathalie Pedneault,	conseillère
Mme Sophie Limoges,	conseillère
Mme Andrée-Anne Caron,	conseillère
M. Nicolas Laprise,	directeur général et greffier-trésorier

Sous la présidence de M. Lucien Gravel, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

À 19h00, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2022-04-241

Est acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. Adjudication du contrat pour le prolongement de la rue de la Fabrication.**
- 4. Acceptation de la proposition de services de Stantec — Services de bureau et surveillance des travaux.**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS.**
- 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Fait et signé à Saint-Ambroise, ce 21^e jour du mois d'octobre 2022.

*Nicolas Laprise, CPA, Auditeur
Directeur général et greffier-trésorier*

3. Résolution 2022-10-242

Adjudication du contrat pour le prolongement de la rue de la Fabrication

Est acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation de la firme d'ingénierie Stantec, attribue le contrat à l'entreprise Claveau & fils, conformément à l'appel offre et le plus bas soumissionnaire pour le prolongement de la rue de la Fabrication.

Claveau & fils s'engage, en conséquence :

- a) À respecter toutes les conditions et spécifications apparaissant aux documents d'appel d'offre et à exécuter tous les travaux exigés par les plans et devis;
- b) À exécuter tous ces travaux pour la somme forfaitaire de 327 617.21 \$ incluant le coût des permis (sauf le permis de construction), primes, redevances, taxes municipales, provinciales ou fédérales;
- c) À effectuer les travaux selon les prescriptions des conditions générales;
- d) À compléter tous les travaux selon les échéanciers préconisés.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général et le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation dudit contrat.

Que le coût des travaux sera payé à même les fonds généraux.

4. Résolution 2022-10-243

Acceptation de la proposition de services de Stantec – Services de bureau et surveillance des travaux

Est acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate et accepte de payer les frais de surveillance de chantier à la firme Stantec pour un montant de 17 300 \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de payer les frais de services de bureau lors de la construction à la firme Stantec au montant de 8 650 \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

Que les deux mandats seront payés à même les fonds généraux.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'assemblée est levée à 19h15.

Nicolas Laprise
Directeur général

La séance est levée.

Lucien Gravel
Maire

Nicolas Laprise
Directeur général

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Nicolas Laprise
Directeur général